

Dossier de presse

// Service Presse

Tél. 02 40 99 67 06

presse@nantesmetropole.fr

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU VENDREDI 26 FÉVRIER 2016

Déplacements Doux : Plan d'actions vélo 2015-2020



La politique vélo de Nantes Métropole

Le plan vélo 2010 – 2014 a permis de développer la pratique du vélo sur les courtes distances dans l'agglomération nantaise et a permis à ce mode de déplacement d'être une solution de mobilité à part entière.

L'agglomération nantaise est aujourd'hui dotée de 500 kilomètres d'aménagements cyclables et offre des services de mobilités (Bicloo, Métropole à Vélo, Cyclotan, Véloparcs).

Cette politique globale visant à lever l'ensemble des freins à la pratique du vélo a été récompensée par de nombreuses distinctions (Talent du Vélo, Label BYPAD, Prix Civitas, accueil du congrès Velo City 2015).

Cependant la dynamique de progression est moins forte à l'extérieur du périurbain où le vélo ne trouve pas encore pleinement sa place sur les trajets inférieurs à 5 km.

Les résultats de la dernière enquête sur les déplacements menée en Loire Atlantique :

Les premières conclusions de l'enquête ménages/déplacements montrent que le potentiel de développement de la pratique du vélo reste pourtant très important : ainsi 76% des déplacements des habitants de la ville de Nantes sont effectués à l'intérieur même de la ville et 54% des déplacements font moins de 3 km.

Sur les 2 351 000 déplacements effectués chaque jour dans la métropole, 63 500 déplacements sont effectués à vélo soit une augmentation de + 18 000 déplacements à vélo/jour depuis 2002.

La part du vélo progresse fortement, de 3 % en 2002, elle représente aujourd'hui 6 % des déplacements dans le centre de Nantes (3 % à l'échelle de l'ensemble de Nantes Métropole).

Lorsqu'il s'agit de déplacements professionnels, la part modale du vélo représente 4,5 % des déplacements à l'échelle de Nantes Métropole.

32 % des déplacements à vélo sont liés à un motif professionnel, ce qui représente plus de 10 % d'augmentation depuis 2002. Le vélo est ainsi de plus en plus utilisé pour des déplacements utilitaires sur des distances moyennes de 2,7 km.

Une politique vélo récompensée et reconnue à l'international

En 2012, Nantes Métropole a reçu deux distinctions en matière de politique vélo :

- un prix européen « **Civitas award** » pour la démarche de dialogue citoyen menée en matière de déplacement doux,
- un « **Talent du vélo** », décerné par le Club des Villes et Territoires Cyclables pour la mise en œuvre du service CycloTan (location de vélos pliants), mené en partenariat avec la Semitan.

En 2015, Nantes Métropole a rayonné au niveau international, en accueillant à Nantes, « **Vélo-city 2015** », **le congrès mondial du vélo urbain**. A cette occasion, plus de 1 500 congressistes de 63 pays ont débattu du 3 au 5 juin 2015 sur la nécessité de développer les déplacements en vélo dans nos sociétés modernes. Et en point d'orgue des animations organisées pour le grand public, plus de 7 000 participants ont pris part à une vélo-parade dans le centre de Nantes.

Toujours en 2015, dans le cadre du Palmarès des mobilités, Nantes Métropole a reçu le **prix de «L'intermodalité»** qui récompense les meilleures initiatives en matière de liaisons entre les modes de transport, pour la politique ambitieuse menée par la Collectivité en faveur du Vélo

Le plan d'actions vélo 2015-2020

Après avoir engagé une dynamique de développement de l'usage du vélo sur la période 2009/2014, l'enjeu de ce nouveau plan d'actions est **d'amplifier et d'accélérer le processus de changement de comportements de mobilité des habitants de la métropole**, notamment pour les courts trajets (moins de 3 km) qui représentent une majorité des déplacements quotidiens. L'objectif est d'agir à plusieurs niveaux pour lever les freins à la pratique du vélo et **rendre la ville plus facile pour les cyclistes**.

Ce nouveau plan d'actions « vélo » s'inscrit dans les orientations figurant dans le projet de Programme d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain dont l'objectif est de faire de la métropole un territoire de référence en matière de transition énergétique, notamment en aménageant un espace public de qualité **favorisant les modes doux**.

Il s'agit d'une **première étape d'un plan d'action global « modes actifs »** qui se poursuivra par la déclinaison d'actions complémentaires en faveur du piéton.

Il est **pensé à l'échelle des 24 communes**. Il s'agit d'offrir des niveaux de services différents, que l'on circule sur les axes structurants cyclables, sur des liaisons express inter-communales ou sur le reste du maillage cyclable inter-quartier ou apaisé. La déclinaison du plan d'actions fera l'objet d'une territorialisation des actions à l'échelle de chaque commune. La mise en œuvre des grandes orientations opérationnelles sera débattue lors des conférences territoriales de pôles avant l'été. Par ailleurs, certaines actions seront soumises à la concertation au sein du Conseil des Usagers de l'Espace Publics.

Le budget global de ce Plan d'action vélo est de **50 millions d'euros**, incluant la valorisation de l'ensemble des actions engagées par Nantes Métropole, auquel s'ajoutera le budget qui sera engagé pour le développement des services de mobilité (Vélo en libre service et location de vélo longue durée).

Le programme d'actions

Les grandes orientations de ce plan d'actions s'articulent autour de 3 axes visant à développer la pratique du vélo :

- **Sécurité et performance des déplacements à vélo ;**
- **Jalonnement et stationnement ;**
- **Services et aides financières.**

Axe N°1 : Sécurité et performance des déplacements à vélo

Le développement de la pratique du vélo suppose, à partir du réseau cyclable actuel, une amélioration du niveau de qualité et de la sécurité des itinéraires existants. Le « schéma directeur cyclable à horizon 2030 », document de référence sera élaboré dans cette perspective.

Il s'agit d'offrir 3 niveaux de services différents répondant aux besoins des cyclistes sur l'ensemble de l'agglomération :

1) Poursuivre le maillage inter-quartier dans les communes, pour développer les liaisons de proximité, en lien avec les orientations des Plans Communaux de Déplacements Doux.

2) Améliorer le maillage entre les communes, grâce à un nouveau réseau express intercommunal, afin de développer les liaisons entre l'intérieur et l'extérieur du périphérique.

Un **programme d'aménagement de deux axes express** (Saint-Herblain / Nantes et La Chapelle-sur-Erdre / Nantes) sera proposé au vote d'une prochaine instance métropolitaine pour un montant estimatif de 2,9 M€. Ces deux premiers axes s'inscrivent dans un schéma global à horizon 2025. A cette occasion, plusieurs franchissements de périphérique seront retraités pour améliorer les liaisons cyclables.

En parallèle, un **programme d'aménagement des franchissements de périphérique** est prévu.
Ce programme concerne 3 secteurs :

- **La Porte de la Chapelle** (Liaison intercommunale La Chapelle Bourg / Université)
- **Le passage inférieur au Pont de Cheviré** (au niveau du Port à Bois)
- **La Porte de Rezé** (Liaison cyclable intercommunale entre les Sorinières et Rezé via une nouvelle passerelle)

PORTE DE REZÉ

Actuellement :



Après travaux :



3) Renforcer le maillage du centre de l'agglomération par un réseau structurant, permettant de favoriser des flux de cyclistes importants : l'axe existant sera prolongé au nord sur les berges de l'Erdre (quai Ceineray, Sully, Barbusse et Van-Iseghem) afin d'améliorer la liaison avec l'Université et mieux répartir les flux sur les deux rives de l'Erdre. Un programme d'aménagement sera présenté lors d'une prochaine assemblée métropolitaine pour une enveloppe de 2,5 M€ et soumis à la concertation dans les quartiers concernés.

QUAI BARBUSSE

Actuellement :



Après travaux :



QUAI CEINERAY

Actuellement :



Après travaux :



Ces trois niveaux d'interventions seront complétés par des actions ciblées sur :

- **les points noirs d'accidentologie ;**
- **des expérimentations d'aménagements,** en lien avec les évolutions réglementaires introduites par le Plan d'Action Mobilité Active au niveau national.
- **l'amélioration de l'itinéraire de la Loire à Vélo,** afin de renforcer l'attractivité de certains tronçons, en lien avec les orientations du Grand Débat « Nantes, la Loire et nous ». Le programme d'aménagement (3 M€) a notamment pour projet : une nouvelle liaison entre Trentemoult et Bouguenais via le Port à Bois et une liaison entre le Bas-Chantenay et le bourg de la Roche-Maurice via la rue des Usines.
- **l'apaisement et la sécurisation aux abords des écoles.** Un nouveau dispositif d'appel à volontariat est proposé aux communes afin de mettre en oeuvre des actions visant à promouvoir « l'éco-mobilité scolaire » ([voir détails en page 8](#)).

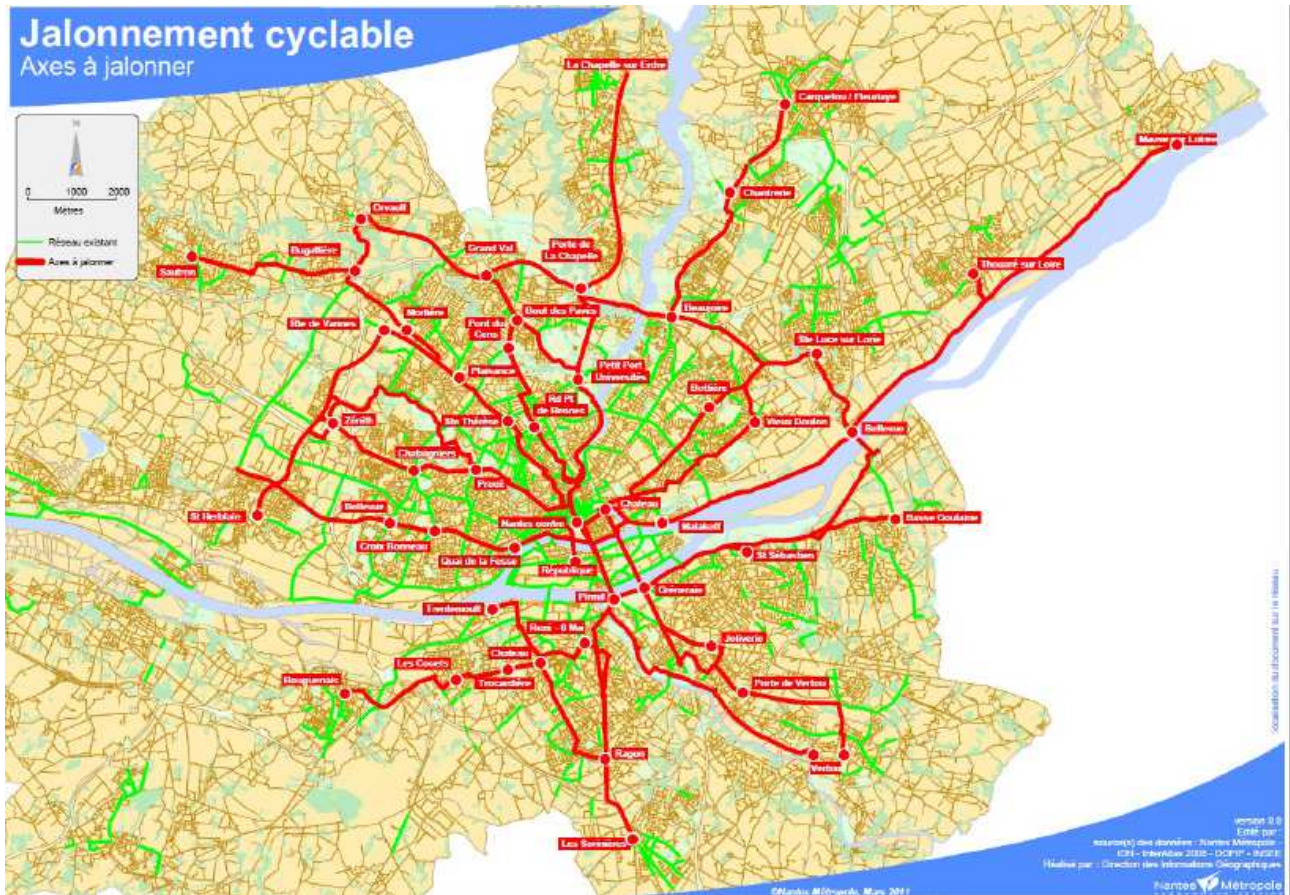
L'ensemble de ces actions permettront d'atteindre à l'issue du mandat un maillage cyclable d'environ 700 km.

Axe N°2 : Jalonnement et stationnement

Le jalonnement

Le déploiement du jalonnement cyclable dans l'agglomération représente une étape nécessaire pour une meilleure appréhension des temps de parcours à vélo.

Sur la base du schéma directeur de jalonnement cyclable (*voir carte ci-dessous*) il sera réalisé dans le mandat le **jalonnement d'environ 10 axes intercommunaux, soit 75 km de voies cyclables**. Il permettra de compléter le jalonnement déjà existant sur l'itinéraire Loire à Vélo et Vélodyssée. D'ici la fin du mandat, 175 km de voies cyclables seront ainsi jalonnées.



Le stationnement vélo

La progression de l'offre de stationnement vélo est une composante essentielle à l'augmentation de la pratique quotidienne. Le nouveau programme de stationnement vise à développer :

- une offre de **stationnement vélo sécurisé en lien avec le réseau de transport collectif structurant** (au niveau des principaux points d'entrée du réseau) ;
- **l'expérimentation d'un nouveau concept : les « Bicycletteries »**, des lieux de stationnement vélo en pied d'immeuble, dans les secteurs de logements collectifs anciens, dont la gestion sera confiée à des associations ou à des collectifs d'habitants.

Axe N°3 : Services et aides financières

Un nouveau marché de Vélo en Libre Service et le lancement d'une nouvelle offre de Vélo Longue Durée

Les services de location de vélo (vélo en libre service courte durée et vélo longue durée) représentent un levier d'incitation à la pratique du vélo. Le Bicloo, avec plus de 10 000 abonnés et environ 4000 déplacements par jour permet à de nombreux usagers de se familiariser avec la pratique du vélo en ville.

L'opportunité de renouvellement de ce marché de service à l'horizon 2017 permettra de poser de nouvelles bases dans la complémentarité et la cohérence entre les différents services qui seront proposés aux habitants de la métropole.

L'amplification des aides financières pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ou cargo

Les professionnels utilisant le vélo comme moyen de déplacement pourront désormais prétendre à une aide financière pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) ou vélo cargo. ([voir détails en page 8](#))

Les premières actions opérationnelles du Plan Vélo 2015-2020

Une aide à l'achat de VAE et vélos cargo pour les professionnels à vélo

Livrer, réparer, servir la ville est aujourd'hui l'affaire d'une multitude d'acteurs, de professionnels mobiles, nécessaires à la vie urbaine et à son dynamisme. La plupart de ces activités se font au moyen de cyclomoteurs ou utilitaires thermiques qui génèrent, au-delà des services qu'ils rendent, de l'encombrement urbain, des polluants atmosphériques et des nuisances sonores.



En plus des aides existantes (subvention Vélo à Assistance Électrique aux salariés des entreprises inclus dans le dispositif plan de mobilité ainsi que la subvention vélos familiaux et cargo à tous les habitants de l'agglomération), Nantes Métropole souhaite proposer un dispositif d'aide à l'acquisition des flottes de véhicules professionnels **pour les livreurs, coursiers, réparations, artisans, commerçants et professions de soin à domicile.**

Le montant maximum proposé est de **25 % du coût TTC du véhicule** (Vélo à assistance électrique ou Vélo cargo à assistance électrique ou vélo cargo conventionnel) **dans la limite plafond de 400 € par véhicule et pour une activité professionnelle localisée sur le territoire de Nantes Métropole.**

Le coût annuel de cette aide pour Nantes Métropole est estimé à **10 000 euros.**

Lancement d'un appel à volontariat sur « l'éco-mobilité scolaire »

Le déplacement entre le domicile et l'école primaire est, pour de nombreuses familles, le premier trajet dans la chaîne des déplacements d'une journée. 90 % des parents résident dans un périmètre de moins d'un kilomètre autour de l'école élémentaire de leur enfant (source INSEE). Le choix du mode de déplacement sur ce premier trajet conditionne souvent le reste des déplacements de la journée. Aussi, il est impératif de garantir des conditions favorables à la venue à pieds, à vélo aux abords des écoles.

De nombreuses actions sont déjà entreprises via les dispositifs « Mobilus » à destination des enfants pour les sensibiliser aux enjeux des déplacements (25 classes et 550 enfants concernés à Nantes, ainsi que 35 classes et 900 enfants concernés répartis sur 14 autres communes de la Métropole).

Cependant, et bien que les conditions difficiles de circulation des piétons et des cyclistes aux abords des écoles sont bien connues, les parents, privilégient par habitude les modes motorisés y compris pour des courtes distances pour déposer leurs enfants à l'école. Ce comportement génère des problèmes de stationnement, de l'incivilité, et une dégradation des conditions de circulation des piétons et cyclistes, eux même contraints de se reporter sur l'usage de la voiture pour gagner en sécurité sur le chemin de l'école...

Pour passer à un cercle vertueux d'amélioration des conditions de venue à pieds, à vélo à l'école, il convient d'abord d'**apaiser le trafic automobile aux abords de l'école.** Et pour ancrer des habitudes de venue privilégiant les « modes actifs » et les transports collectifs, des mesures simples peuvent être envisagées telles que :

- **la fermeture temporaire des voies d'accès** (pour quelques heures le matin et le soir) ;
- **le repositionnement de certains arrêts de transport scolaire au plus proche de l'établissement.**

Par ailleurs l'animation de ces dispositifs pourra s'appuyer sur la participation des associations, citoyens, fédérations de parents d'élèves et caisses des écoles.

L'agglomération compte environ 250 écoles élémentaires dont une centaine à Nantes. Afin d'être en mesure de prioriser les écoles qui se situent dans un contexte favorable à la mise en place de tels dispositifs, un appel à volontariat va être lancé auprès des communes. Sur ce mandat Nantes Métropole propose donc de cibler **10 écoles par an dans l'agglomération nantaise** pour participer à ce dispositif, avec un objectif à minima d'une école dans chaque commune d'ici la fin du mandat.

Le vélo à Nantes Métropole en chiffres

Aujourd'hui :

Aménagements cyclables :

- 500 km de bandes et pistes cyclables
- 1 calculateur d'itinéraires à vélo : www.geovelo.nantesmetropole.fr
- 1 vélo-totem qui comptabilise les cyclistes (Place Ricordeau)

Stationnements vélo :

- 6 000 appuis-vélos
- 1264 places vélos abritées dans les parcs en ouvrages
- 986 places en Véloparcs dont P+R

Fréquentation des pistes cyclables :

- 3 300 passages en vélo par jour en moyenne sur le Cours des 50 Otages.
- 1 900 passages en vélo par jour en moyenne au niveau du Vélo-totem Place Ricordeau.

Le Vélo en Libre Service (Bicloo) :

- 880 vélos
- 103 stations dans le centre de l'agglomération
- 10 122 abonnés atteints en septembre 2014
- 3 639 locations par jour en moyenne en 2015 en semaine (du lundi au vendredi)
- 3 291 locations par jour en moyenne en 2015 du lundi au dimanche

Métropole à vélo, les services de location Effia-NGE

- NGE : 275 vélos disponibles dont 120 électriques
- Effia : 50 vélos dont 20 électriques

Velocampus (service de location de vélos pour les étudiants)

- 250 vélos en location pour les étudiants

Services d'aides financières à l'achat de vélos :

- Plus de 4 500 demandes de subvention ont été accordées à des particuliers et salariés pour l'achat de VAE ;
- dont 106 demandes de subvention ont été accordées à des particuliers pour l'achat de vélo biporteur, triporteur, vélo cargo ou familial ;

D'ici la fin du mandat :

Aménagements cyclables :

- + 10 km d'axe structurant cyclable ;
- + 20 km de réseau express intercommunal ;
- + 150 km d'aménagements inter-quartiers ou liaisons apaisées ;
- Soit un objectif d'environ 700 km d'aménagement cyclable d'ici la fin de mandat ;
- 80 % du schéma directeur de jalonnement vélo sera achevé ;
- 3 nouveaux franchissements de périphérie (Porte de Rezé, Pte de la Chapelle et passage inférieur Cheviré dans le cadre de la liaison Trentemoult/Bouguenais).

Stationnements vélo :

- 3000 places de stationnement vélo supplémentaires en Gare de Nantes ;
- 2500 nouveaux vélos en location longue durée ;
- 500 nouvelles places de stationnement sécurisées (dans les parkings en ouvrage du centre agglomération et dans les P+R).

PLAN VÉLO 2015-2020

